

## Comité Exécutif de l'Internationale Communiste

### **La défense de la jeunesse ouvrière<sup>1</sup>**

Résolution de la Conférence de l'Exécutif élargi (21 février – 4 mars 1922)

L'Exécutif élargi de l'I.C. prend connaissance du rapport de l'I. J. C., signalant la situation extrêmement difficile de la jeunesse ouvrière, situation encore aggravée par la crise mondiale et par l'offensive internationale du capital.

L'I. C. et l'I. S. R. soulignent la grande importance de ce fait et de la participation active de la jeunesse à la lutte des classes et à la lutte du prolétariat entier pour son émancipation. Elles se déclarent solidaires de l'opinion de l'I. J. C. et affirment la nécessité d'incorporer les jeunes au front unique des travailleurs contre le capital. Elles acceptent donc les propositions de l'Exécutif de l'I. J. C. préconisant :

1. La lutte contre la paupérisation de la jeunesse ouvrière et l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine conférence internationale des partis politiques et des organisations syndicales,
2. La participation à cette conférence des représentants des organisations internationales de la jeunesse (socialiste et communiste).

L'examen de la situation de la jeunesse ouvrière à la première conférence internationale pour l'organisation de la résistance à l'offensive menace gravement, à la fois, la génération actuelle de la classe ouvrière, et, par ses effets sur la jeunesse, ses générations futures.

Aussi proposons-nous d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine conférence internationale la lutte contre la paupérisation de la jeunesse ouvrière.

Les organisations du prolétariat mondial ont à défendre toute une série de revendications urgentes concernant la jeunesse ouvrière. Le devoir de la classe ouvrière est d'en exiger la satisfaction.

1. Pour éliminer la tendance du patronat à exploiter la main-d'œuvre à bon marché des jeunes ouvriers contre les ouvriers adultes ;
2. Pour défendre la progéniture de la classe ouvrière contre la dégénérescence physique et morale.

L'I. C. et l'I. S. R. adressent à toutes organisations de jeunes, à tous les partis politiques, et à tous les syndicats un pressant appel les invitant à soumettre à la plus large discussion dans la presse et dans les réunions ces propositions et ces revendications.

Nous considérons, quant à nous, comme étant les plus urgentes les revendications suivantes :

- I. Revendications générales intéressant tous les jeunes ouvriers de moins de 18 ans :
  1. Salaires minima adaptés à un minimum d'existence ;
  2. Résistance à la prolongation de la journée de travail au delà de 8 heures (y compris les heures d'instruction professionnelle) et action pour la journée de 6 heures ;
  3. Garantie de moyens d'existence aux jeunes sans-travail ;
  4. Placement de ces derniers dans des ateliers d'apprentissage ;
  5. Repos dominical de 44 heures ;
  6. Congé payé annuel de 4 semaines ;
  7. Interdiction du travail de nuit et du dimanche ;
  8. Interdiction d'employer des jeunes dans les industries et les établissements insalubres (industrie chimique, puits de mines, etc.).
- II. Protection des apprentis :
  1. Régularisation stricte du droit de former des apprentis et défense d'en exagérer le nombre ;
  2. Abolition des contrats individuels d'apprentissage et règlement de l'apprentissage par les contrats collectifs ;
  3. Contrôle du travail des apprentis par les syndicats et par les conseils d'usines.

---

<sup>1</sup> Source : *Le bulletin communiste*, numéro 20 (troisième année), 11 mai 1922.